

APPEL A CANDIDATURES

	Sujet :	ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN HABITAT ACCOMPAGNE PROTEGE INSERE (API) A SAINT JEAN DES OLLIERES	
		N° : 2021-01	Version : 1
		Date : 27/09/2021	Lieu : St Jean des Ollières (63)
Destinataires :		IADT UCA	
Rédacteurs :		A Grégoire, S Bougrat	

CONTEXTE

Le projet d'habitat inclusif est né de la concomitance de deux idées émanant d'une part de l'EHPAD Villa Saint Jean, établissement du groupe associatif Itinova, d'autre part de la mairie de St Jean des Ollières, village faisant partie Billom Communauté, et du Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez, dans le Puy-de-Dôme.

Conscients du fait que l'avenir de l'action auprès des personnes âgées s'inscrit dans le domicile et non plus dans l'institution, nous avons souhaité explorer la voie d'un hébergement alternatif à l'EHPAD, sous la forme d'un HAPI. Nous estimons que ce type de dispositif, issu des travaux de Piveteau et Wolfrom (« Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous ! », Rapport au Gouvernement, 2020), constitue un gisement d'innovation gérontologique.

Or, le village de St Jean des Ollières s'est longuement interrogé sur l'avenir et l'animation de son centre-bourg et du devenir de certains immeubles emblématiques du cœur de village. En 2016-2017 la commune a conduit une étude prospective sous l'égide du PNR du Livradois-Forez, réalisée par un réseau d'architectes, d'économistes de la construction, et de bureaux d'études. Un corps de bâtiment à réhabiliter a retenu notre attention.

Habitat inclusif : de quoi s'agit-il ? Selon la CNSA, qui a édité en 2017 le guide de l'habitat inclusif, celui-ci répond à 3 critères :

- 1) C'est « un chez soi », un lieu de vie ordinaire et inscrit durablement dans la vie de la cité, avec un accompagnement favorisant l'inclusion sociale et une offre de services individualisés (aide à la vie quotidienne, surveillance...);
- 2) L'occupant choisit son mode de vie, se détermine sur les services auxquels il fait appel et les frais qu'il engage pour cet habitat, qui n'a pas de statut médico-social ;
- 3) L'habitat inclusif est ouvert à tous, il n'est pas réservé aux bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Mais surtout, le guide laisse la possibilité aux porteurs de projets d'habitat inclusif de défendre des modalités très variées selon les besoins et souhaits exprimés par les occupants et sous réserve d'être en cohérence avec les politiques de l'habitat et de la santé à l'échelle territoriale. Il peut s'agir :

« • De logements individuels constitués d'un espace commun : studio ou petits appartements de type T1, T2 ou autres, groupés dans un même lieu autour d'un espace de vie collectif ;

• Des logements individuels disséminés, constitués au minimum d'un espace commun : studios, pavillons auxquels s'ajoute en proximité un local collectif mis à la disposition des habitants ;

• Un espace de vie individuel privatif au sein de logements partagés (type colocation). »

Notre projet repose plutôt sur la première proposition : créer un petit regroupement de logements adaptés, permettant d'y vivre toutes les étapes de vie, mais aussi un espace de vie partagé par ses habitants et avec d'autres habitants des alentours, selon des règles fixées par ses habitants, dans lequel chacun est contributeur de la vie partagée. « Vivre chez soi sans être seul » pour reprendre les termes du rapport Piveteau-Wolfrom.

Nous poursuivons l'objectif de faire entrer notre projet dans le cadre des appels à candidature qui sont lancés par les autorités locales – ARS et Conseil Départemental – avec des crédits spécifiques permettant de financer les investissements et le fonctionnement de l'activité communautaire. Cela implique d'avoir réalisé un certain nombre d'études préalables, que nous souhaitons confier à un stagiaire de type Master.

OBJECTIFS DU STAGE :

Effectuer une recherche de données statistiques de la démographie locale auprès des différents acteurs : collectivités locales, Direction de l'Habitat et Direction de l'Autonomie du Département, CLIC, parc naturel régional, etc... et aider à délimiter la zone d'attraction et les points d'appui de notre projet d'habitat inclusif.

Mener une enquête de terrain auprès de publics âgés ou handicapés de la zone rurale qui sera à identifier en vue d'une étude d'opportunité d'implantation, en s'appuyant sur les ressources des acteurs partenaires. L'enquête de terrain inclura un volet permettant à l'EHPAD d'évaluer l'opportunité de développer une activité de type plateforme de services (paramédicaux, services à la personne...).

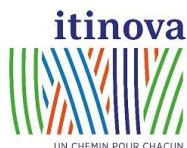
LES MISSIONS :

Le stagiaire devra :

- compiler et analyser des données démographiques et des statistiques socio-économiques du territoire d'implantation ;
- produire un questionnaire destiné aux publics cibles ;
- organiser l'envoi et le retour des questionnaires ;
- effectuer le dépouillement des questionnaires ;
- élaborer l'analyse statistique ;
- produire des hypothèses d'une offre d'un lieu de vie, si la demande et le public sont bien identifiés sur le secteur ;
- organiser un temps de restitution de l'étude aux différentes structures et élus potentiellement concernés par la création d'un lieu de vie à St Jean des Ollières.

PROFIL

M2 DYNTAR ou M2 ISDT de l'IADT ou M2 Chargé d'études sociologiques Université Clermont Auvergne



Etre autonome et mobile. Manier les statistiques. Aisance relationnelle. Capacités rédactionnelles. Rigueur, capacités d'analyse et de synthèse. Intérêt pour les questions sociales (personnes âgées et personnes handicapées). Capacité à animer des réunions.

Le stagiaire sera attentif à la confidentialité et à la protection des données individuelles qu'il sera amené à collecter.

Permis B et véhicule (un véhicule de service est disponible pour les déplacements).

LIEUX ET CONDITIONS

Le stagiaire pourra selon son lieu d'habitation être basé dans les établissements du groupe Itinova : soit au CRDV 30 rue Sainte-Rose 63000 Clermont-Ferrand soit à l'EHPAD Villa Saint Jean 63520 St Jean des Ollières. Il pourra également disposer d'un bureau au CLIC 21 rue Saint-Loup 63160 Billom.

Le stagiaire aura pour référent le directeur de l'EHPAD, mais il pourra s'appuyer sur les compétences techniques d'autres professionnels d'organisations partenaires : maire de St Jean des Ollières, chargée de mission centre-bourg du PNR du Livradois-Forez, directrice générale adjointe de Billom Communauté, directrice du CLIC de Billom, directrice de la maison des solidarités de Billom CD 63, directrice de l'autonomie des secteurs Thiers-Ambert-Billom CD 63, directrice de l'habitat CD 63, directrice de l'autonomie CD 63. Le stage comporte une dimension de mobilité importante.

Stage de 5 mois gratifié selon réglementation par Itinova, porteur du projet, dès que possible. Repas de midi produits sur place offerts.

Horaires : 9h00-16h30

CONTACT

Envoyer lettre de motivation et CV à Arnaud GRÉGOIRE, Directeur : a.gregoire@itinova.org

Site web : www.itinova.org www.ehpad-villa-saint-jean.itinova.org